

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 20<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Réuni le 02 avril 2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L 212-10 à L212-12, ainsi que les articles L 133-4 et L 533-1, R 212-24 à R 212-33 du Code de l'Education ;
- Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;
- Vu l'avis de la Commission d'attribution des aides financières aux projets éducatifs du 30 janvier 2025 ;

Considérant que les projets pédagogiques déposés par les équipes enseignantes remplissent les conditions fixées par la commission.

### Délibère :

#### **Article 1 :**

Monsieur Eric PLIEZ, Maire du 20<sup>e</sup> arrondissement, Président de la Caisse des Ecoles, est autorisé à accorder des aides aux écoles du 20<sup>e</sup> arrondissement sollicitant la Caisse des Ecoles pour des actions pédagogiques et périscolaires.

#### **Article 2 :**

Ces aides seront attribuées dans la limite du plafond fixé au budget, soit 15.000,00 € sur le compte 65748 - Subventions de fonctionnement de l'exercice 2025.

#### **Article 3 :**

Le Conseil d'Administration autorise le versement de subventions aux projets pédagogiques suivants pour l'exercice 2025, sous réserve de la production des éléments comptables de la part des porteurs :

Nom de l'école	Titre du projet	Montant total du projet pour information en euros	Montant de la subvention accordée
Ecole Elémentaire 29 Télégraphe	Séjour à la ferme, équitation et gestion des déchets	4 001,00 €	200,00 €

Ecole Maternelle Eupatoria	Escapade en forêt	1 039,00 €	<b>600,00 €</b>
Ecole Maternelle Pali Kao	Le vivant : de l'école vers le monde	1 700,00 €	<b>1 000,00 €</b>
Ecole Elémentaire 16 Riblette	Séjour à la ferme, équitation et gestion des déchets	3 720,00 €	<b>300,00 €</b>
Ecole Maternelle 29 Télégraphe	Explorer le monde du vivant : s'engager dans l'éducation au développement durable via la découverte du vivant et la sensibilisation à une bonne alimentation à l'école pour favoriser les apprentissages.	4 310,86 €	<b>900,00 €</b>
Ecole Elémentaire Maryse HILSZ	La Révolution délicieuse	6 000,00 €	<b>1 500,00 €</b>
Ecole Elémentaire 104 Belleville	Nature et Culture : la connaissance et la préservation de la biodiversité à travers l'interdisciplinarité	720,00 €	<b>570,00 €</b>
Ecole Elémentaire 104 Belleville	Les mets voyageurs : un autre regard sur les pratiques alimentaires en France	1 700,00 €	<b>500,00 €</b>
Ecole Elémentaire Mouraud	Du produit à l'assiette, démarche d'éducation enfants-parents à la nutrition grâce au dispositif ULIS	1 614,00 €	<b>700,00 €</b>
Ecole Polyvalente 10 Le Vau	Initiation à l'équitation en CP à la Villette 2024-2025	920,00 €	<b>417,00 €</b>
Ecole Vitruve-Josseaume	Des classes vertes pour tous	70 247,00 €	<b>1 500,00 €</b>
Ecole Elémentaire 11 Plaine A	Promouvoir la cuisine régionale	1 578,05 €	<b>800,00 €</b>
Ecole Elémentaire 20 Maryse Hilsz	Goûter sain	1 133,00 €	<b>700,00 €</b>
Ecole Elémentaire 1 Levert	La Terre qui ne voulait tourner	640,00 €	<b>300,00 €</b>
Collège Jean-Baptiste CLEMENT	Mi Eco-Barrio	35 371,31 €	<b>1 000,00 €</b>
Collège Flora Tristan	Ateliers cuisine inclusifs	2 000,00 €	<b>1 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>136 694,22 €</b>	<b>11 987,00 €</b>

**Article 4 :**

Copie de la présente délibération sera transmise :

- À Monsieur le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris,
- À Monsieur le Comptable du Trésor Public, chargé des Etablissements Publics Locaux.

Fait à Paris, le 02 avril 2025

Acte certifié exécutoire.

Éric PLIEZ  
Maire du 20<sup>e</sup> arrondissement  
Président de la Caisse des Ecoles

